



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction départementale
des territoires des Vosges

Mme Coralie RULQUIN

Référente urbanisme

03 29 69 12 82

coralie.rulquin@vosges.gouv.fr

ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr

Epinal, le

18 JUIL. 2022

Mairie de FRESSE SUR MOSELLE

M. Dominique PEDUZZI

2, Rue de la Mairie

88160 FRESSE SUR MOSELLE

Monsieur le Maire,

Par courrier du 22 juin dernier, vous avez saisi la Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) afin qu'elle émette un avis sur la modification du PLU de votre commune au titre de la modification du règlement écrit des zones A et N et de la création de Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) ND.

Celle-ci a été présentée lors de la réunion de la CDPENAF qui s'est déroulée le 11 juillet 2022.

Après examen de votre projet, les membres de la CDPENAF ont émis un avis favorable à la modification du PLU de la commune de Fresse-sur-Moselle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental
des territoires,

Dominique BÉMER